



VILLE DE SOLLIÈS-PONT

PÔLE SERVICES  
TECHNIQUES

BUREAU DES TRAVAUX  
EXTERNALISES

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
DÉPARTEMENT DU VAR

Solliès-Pont, le 29 OCT. 2021

## ARRETE

### Temporaire d'autorisation de travaux de nuits, d'interdiction de circulation et de dérogation à l'arrêté préfectoral relatif à la lutte contre les nuisances sonores

(arrêté en date du 20/09/2002 relatif à la lutte contre les bruits de voisinage dans le département du Var, article 7)

N° Départ : 1707/2021/452/PST/AAC/SG/CF

**Le maire de Solliès-Pont,  
Officier de la Légion d'honneur,  
Officier de l'Ordre national du Mérite.**

**Vu** la demande :

- du **07/10/2021**
- de l'entreprise **SOBECA** qui sollicite un arrêté temporaire de travaux,
- nature des travaux : **renforcement du réseau BT pour l'alimentation du relais GRANIU pour le compte d'ENEDIS,**
- lieu : **chemin des Anduès et avenue de l'Arlésienne à Solliès-Pont,**
- date des travaux : **du 04/11/2021 au 19/11/2021 de jour et de nuit (21h00 mise en place de la signalétique, 22h00 début de travaux jusqu'à 5h00).**

**Vu** les articles L.2131-1, L 2213-1, L 2213-2 et L 2213-3 du code général des collectivités territoriales,

**Vu** la loi 82.213 du 02/03/1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et régions,

**Vu** le code de la route, et notamment les articles R.411-8 et R.411-25,

**Vu** l'arrêté de délégation de fonctions et délégation de signature aux adjoints et à certains conseillers municipaux n°171/2020/04/DGS/SDGS/AG/CG du 03 juillet 2020,

**Considérant** qu'il importe de déroger temporairement à la réglementation de la circulation et à l'arrêté préfectoral relatif à la lutte contre les nuisances sonores **chemin des Anduès à Solliès-Pont.**

# Arrête

**Article 1 :** Une autorisation exceptionnelle de travaux, une interdiction de circulation, une interdiction de stationner et une dérogation à l'arrêté préfectoral relatif à la lutte contre les nuisances sonores est accordée à l'entreprise **SOBECA** pour des travaux cités dans sa demande, **chemin des Anduès et avenue de l'Arlésienne à Solliès-Pont.**

- date des travaux : **du 04/11/2021 au 19/11/2021 de jour et de nuit (21h00 mise en place de la signalétique, 22h00 début de travaux jusqu'à 5h00).**

**Article 2 :** - l'entreprise **SOBECA** mettra en place la signalisation temporaire adéquate et informera les riverains de ces travaux,

- la circulation sera interdite sur **l'avenue de l'Arlésienne** et mise en alternat sur le **chemin des Anduès**,

- des déviations seront mises en place par l'entreprise **SOBECA** (déviation poids lourds par **chemin des Bancaous** et **avenue des Félibres**),

- les engins de secours auront libre accès en cas d'intervention, La circulation piétonne sera maintenue,

- les abords du chantier seront nettoyés en fin de journée,

- **l'entreprise SOBECA devra prévenir les riverains, la caserne des pompiers de Solliès-Pont et les centres commerciaux au plus tard le 02/11/2021 (Intermarché, Bricomarché, afin de les informer de la fermeture de route. Ceci permettra aux commerces de s'organiser en cas de livraisons de nuit).**

**Article 3 :** **Dispositions relatives aux tiers :**

- l'entreprise **SOBECA** sera tenue pour seule et entièrement responsable de tous les accidents et dommages causés aux tiers par l'exécution des travaux.

**Article 4 :** **Dispositions relatives à la réalisation des travaux :**

- le présent arrêté sera affiché aux abords du chantier,

- tous dégâts occasionnés sur les voiries et accotements, seront à la charge de l'entreprise **SOBECA**,

- les dispositifs bruyants seront autorisés entre 22h00 et 6h00.

**Article 5 :** **Modifications de l'occupation :**

Toute modification dans la durée, la date ou l'objet de l'occupation devra faire l'objet d'une information préalable auprès des services concernés, sous peine d'intervention d'office des services communaux.

**Article 6 :** Sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'application du présent arrêté :

- monsieur le responsable de la police municipale de Solliès-Pont,
- monsieur le directeur des services techniques de Solliès-Pont,
- l'intéressée.

Docteur André GARRON

Par déléation

Philippe LAUBERI

Adjoint au maire

Délégué à l'occupation du domaine public



Certifié exécutoire compte tenu de :

- la transmission en Préfecture le
- la publication le
- la notification le



